

Tarifs et formules 2020-2021

Crèche « Lolilola » Champs-d'Anier

L'écolage est dû pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

La pension se règle pour le 1^{er} jour de chaque mois. Comme les vacances sont déduites sur l'année, le montant de la pension est toujours identique, même en cas d'absence.

En cas de retard dans le paiement, des frais de rappel de CHF50.- seront perçus à chaque rappel envoyé.

Forfait A : 100% (8h à 17h30) = 140 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 journées	1680	16 800
4 journées	2240	22 400
5 journées	2800	28 000

Forfait B : 65% (8h à 14h) = 110 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	1320	13 200
4 demi-journées	1760	17 600
5 demi-journées	2200	22 000

Forfait C : 45% (8h à 12h) = 90 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	1080	10 800
4 demi-journées	1440	14 400
5 demi-journées	1800	18 000

Forfait D : 45 % (14h à 17h30) = 80chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	960	9 600
4 demi-journées	1280	12 800
5 demi-journées	1600	16 000

Taxe d'inscription : 500 CHF

Une réservation de place est possible jusqu'à 5 mois avant l'entrée souhaitée de l'enfant à raison d'un pourcentage du prix du forfait souhaité. La réservation prend effet lorsque la demande d'inscription est signée et la taxe de réservation payée.